

**DEPARTEMENT DU VAL d'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES**

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**Dévoisement du réseau eaux usées sur le secteur de la gare
à Louvres (95).**

AVENANT n° 2

**OPERATION N° 490
LOT 2 : TRAVAUX A CIEL OUVERT**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DU CROULT ET PETIT ROSNE**
*Rue l'Eau et des Enfants
95 500 BONNEUIL EN FRANCE*

V0	V1	V2	FEVRIER 2015
V3	V4	V5	

Avenant 1 au marché public pour le dévoiement du réseau eaux usées sur le secteur de la gare à Louvres (95) - lot 2 : Travaux à ciel ouvert.

Entre :

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne dont le siège est situé Rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil-en-France (95500), représenté par Monsieur Guy Messager, président du S.I.A.H, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil syndical en date du 21 mai 2014 désigné ci-après par « le SIAH »

D'une part,

Et

La société COSSON, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro de SIRET 775 743 511, ayant son siège social au 9 avenue du Beaumontoir à Louvres (95380) représentée par Monsieur BOREL Stéphane, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désigné ci-après par « le Titulaire ».

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'opération 490 est relative aux travaux de dévoiement du réseau eaux usées sur le secteur de la gare à Louvres (95) - lot 2 : Travaux à ciel ouvert.
Le lot 2, option 2, a été attribué à l'entreprise COSSON le 28 avril 2014.

EXPOSE DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRESENT AVENANT :

Modifications de l'environnement en cours de marché :

Des modifications d'exécution ont été réalisées sur le chantier principalement en raison :

- Surquantités de terrassement dues à la présence de nombreux concessionnaires et la dépose de canalisation d'amiante concernant les réseaux d'eaux usées le long de la Trésorerie.

INCIDENCE FINANCIERE DU PRESENT AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHE INITIAL

Cet avenant comporte des incidences financières.

I) ARTICLE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT MODIFIE PAR LE PRESENT AVENANT

ARTICLE 2 : - AUGMENTATION ET CREATION DE CERTAINES PRESTATIONS

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les nouvelles quantités relatives à certaines prestations du marché. Les autres prestations sont réputées demeurer en l'état et s'appliquent conformément aux dispositions du marché initial.

La présente augmentation s'élève à 7 280,69 € HT soit 1,64 % du marché initial.

L'avenant n° 1 et l'avenant n° 2 représentent une augmentation de 15,53 % du montant total du marché.

II) ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Les dispositions du présent avenant prendront effet au terme de la transmission de la délibération d'approbation de cet avenant par le SIAH du Croult et du Petit Rosne au Représentant de l'Etat et de sa publication au sein du SIAH.

Fait en deux exemplaires originaux
Le 25.04.2015

Guy MESSAGER

Président du SIAH
Maire honoraire de Louvres



Stéphane BOREL,

Gérant
de l'entreprise COSSON.

COSSON

9, avenue du Beaumontoir
95300 LOUVRES
TEL. 01.30.29.02.00 - Fax 01.34.31.12.97
SIRET 775 743 511 0062